L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 78 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 DECEMBRE 1862. — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
MARDI MATIN, 30 DÉCEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47—Marchandises diverses.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 59—Groceries, provisions et liqueurs.

Par J. P. Boisseau, à 11 heures, dans la rue des Magasins, Nos 27 et 29—Groceries, provisions et liqueurs.

Par Hanlon & McLean, à 10 heures, à leur magasin, d'encan—Farine, graisse, whisky, café, amidon, alcool, savon &c.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures, en débarquement du Marion, au pied de la rue St-Joseph.—Beurre Goshen de choix et œufs frais.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, vente sans réserve de soieries, indiennes, flanelles, ginghams, popelines, mousselines de laine imprimées et unies, mohair, ginga, dénims, coutil à matelas, kerseks, silecia, cotons blancs et écrus, couvertures laine, chaks, corsets français, bas, toiles, velours noir, draps français, bas, toiles, velours noir, draps français, casimirs, &c.

Par R. B Sykes, No 59, rue des Magasins, vin rouge, sardines, &c.

Steamers attendus.

Nous voyons par le shipping list de New-York du 20 décembre que le steamer *Relief*, capitaine Richardson, devait partir pour la Nouvelle-Orléans le 23 décembre, et que le steamer *Bio Bio* devait partir pour le même port le 27. On peut donc attendre le *Relief* le premier ou le deux janvier.

Le steamer *Cohawba* était arrivé le 18 décembre à New-York, mais il n'était pas encore annoncé comme devant repartir. Le *Parkersburg* et le *Cumbria* paraissent avoir été retirés du service de la Nlle-Orléans.

Description de la bataille de Fredericksburg.

Parmi les détails rétrospectifs qui abondent dans les journaux du Nord sur la bataille du 13 décembre, nous trouvons le tableau suivant, emprunté à une correspondance du *World*, qui se fait remarquer par la vivacité de son coloris :

"Il est difficile de se faire une juste idée de la force des positions de l'ennemi sans s'en être rendu compte par un examen personnel. Je suis à même de faire connaître quelques-unes des difficultés que nos hommes ont eu à combattre et qui expliqueront la gravité de nos pertes, de même que l'insuccès de l'attaque dirigée contre les positions qu'il s'agissait d'enlever.

La distance des faubourgs de Fredericksburg à la première ligne des fortifications ennemies est d'environ trois quarts de mille. Le terrain s'élève graduellement par des pentes inégales, puis s'abaisse légèrement vers le pied des hauteurs fortifiées. La crête des collines se rapproche doucement de la rivière à droite, et à gauche fait vers Massaponax, formant le commencement d'une chaîne semi-circulaire courant de Fredericksburg à l'embouchure du Massaponax, que l'ennemi occupe maintenant et qu'il a rendue presque imprenable. Le point culminant et les côtes de cette position à droite sont défendues par des redoutes et des tranchées qui enfilent complètement toutes les approches. Nos hommes, à mesure qu'ils avançaient, étaient obligés de marcher à portée de la mitraille avant de pouvoir se former en ligne de bataille. C'est là que sous un feu d'enfilade, convergeant, plongeant et croisé, nos braves soldats, conduits par leurs héroïques officiers formèrent et refermèrent leurs rangs incessamment décimés, et qu'ils disputèrent le terrain pied à pied avec une énergie et un dévouement inébranlable.

Immédiatement en face de nos lignes se trouvait l'infanterie ennemie. Le sol était entrecoupé de fossés à tirailleurs dans lesquels étaient abrités les meilleurs tirailleurs de l'armée ; çà et là, les maisons, les arbres, les monticules, et tout ce qui pouvait cacher un homme était mis à profit. De plus, entre les fossés et la crête des collines, régnaient une puissante barricade de piquets de bois et deux murs de pierres solides. Ces murs sont à cheval sur une route qui longe la base des collines, et couronnés de sacs de sable disposés de façon à laisser entre eux des créneaux pour la mousqueterie. Le second est plus élevé que le premier, en sorte que ces deux lignes d'infanterie peuvent tirer à la fois. Celle de derrière faisait feu par dessus celle de devant. La position est parfaitement à l'abri de toute attaque, à moins qu'elle ne soit battue par un feu d'artillerie qui pourrait renverser les murailles s'il pouvait les atteindre. Mais pour cela il faudrait que l'artillerie vînt à portée de la mousqueterie, qui en aurait bientôt raison des hommes et des chevaux.

"Telle est la position sur laquelle durant cette sanglante journée nos braves soldats ont fait sept charges distinctes, en renouvelant avec un acharnement toujours croissant, sans que leurs brillants commandants, Hooker et Humphrey, qui se sont jetés trois fois à la tête des colonnes, aient pu se frayer un chemin à travers le feu qui les accablait. La nuit seule a mis fin à ces efforts désespérés, car il y avait encore deux divisions du neuvième corps d'armée qui n'avaient pas donné et qui étaient tenues en réserve, attendant d'être du moment à l'autre appelées à prendre part à l'action.

"Les terribles pertes du second corps d'armée ne peuvent manquer d'impressionner cruellement le public, et cependant, l'aperçu sommaire que je vous envoie ce soir est d'un millier d'hommes au-dessous de celui relevé par le commandant. Hancock a perdu plus de la moitié de ses troupes, et il déplore le sort de ses soldats, —lui qui jusqu'ici avait toujours été si heureux, et qui avait éprouvé si peu de pertes. Cauldwell, Meagher et Zook, à la tête de leurs brigades, se sont conduits comme des vétérans éprouvés. Avant d'entrer en ligne Meagher avait harangué sa brigade, l'avait exhortée à marcher sans broncher, et lui avait promis de garder pour lui le privilège de quitter le dernier le champ de bataille. Ces braves gens n'ont pas bronché en effet, car hier il n'en fallu que *deux cents, cinquante rations* et ils étaient partis douze cents au feu.

"French est le premier qui ait tenté l'assaut, mais il fut repoussé après une résistance désespérée ; quelques-uns de ses régiments, de nouvelle formation, se débandèrent et se rejetèrent en désordre dans la ville. La division du général Howard n'a pas chargé, mais elle a puissamment contribué à affermir la ligne, tandis que les vieux 19ème et 12ème du Massachusetts se portaient en avant, puis se ralliaient sur elle et y trouvaient soutenus, jusqu'au moment où le corps fut rappelé. Le drapeau du 19ème a passé dans les mains de onze hommes différents, dont neuf ont été tués ou blessés.

"A la gauche, les généraux Sturgis et Griffin ont fait vaillamment leur devoir. Quoi qu'il n'aient pas perdu autant de monde qu'à la droite, ils ont combattu avec une ténacité digne d'un meilleur résultat. La brigade Ferrero a gardé sa position une heure durant sans une cartouche. C'est la division Humphrey, du corps de Butterfield, entièrement composée de troupes neuves, qui a fait sans succès le dernier effort de la journée.

"On doit se souvenir que le général Sumner, avec sa grande division, tenait la droite et Franklin la gauche. La division de Hooker avait été partagée en plusieurs corps qui devaient servir partiellement d'auxiliaires à droite et à gauche, sous apparence précisément à aucun commandement. A deux heures après midi, Hooker fut requis par le général Burnside, à Phillips House, de traverser la rivière, d'examiner personnellement la position de l'ennemi, et de faire un rapport sur la possibilité d'emporter les hauteurs par un assaut d'infanterie. Il s'empressa d'exécuter cet ordre, et revint à trois heures et demie, annonçant qu'il regardait comme complètement inutile d'essayer de prendre la position avec de l'infanterie. Mais le général Burnside, sentant qu'il fallait tout gagner ou tout perdre, donna ordre de renouveler la tentative, et fit dire aux généraux Hooker et Butterfield qu'il fallait emporter les hauteurs à tout risque. Hooker doutait du succès, mais il répondit qu'il était prêt et qu'il ferait pour le mieux.

"A quatre heures Humphrey prit bravement la tête de sa division, l'épée à la main, et fit une charge qui rappelle celle du pont de Lodi. Mais nos colonnes furent refoulées par un feu écrasant. Le général Hooker, parcourant les rangs à cheval sous une grêle de balles, reforma énergiquement sa division, la ramena à la charge, et fut de nouveau repoussé. Une troisième fois il rallia ses hommes ; à ce moment tous les yeux se portèrent sur cette lutte désespérée et un immense cri d'admiration acclama sur toute la ligne cet effort suprême où l'audace du commandant le disputait à la valeur des soldats.

"Mais tant de résolution devait rester sans succès. La troisième fut si près de réussir que nous n'attendions qu'un pas de plus pour pousser le cri de triomphe, lorsqu'une dernière et décisive décharge partie de la seconde muraille, rompit les rangs, et la victoire, que nous croyions tenir, nous échappa pour la dernière fois. Hooker, salué par des applaudissements réitérés, s'inclina avec émotion ; il avait étonné l'ennemi autant que ses propres soldats. Cette conduite lui a conquis une estime universelle, qui n'est qu'un légitime hommage à ses éminentes qualités."

L'EFFET DE LA DÉFAITE DE FREDERICKSBURG EN EUROPE.—Une lettre de New-York du 17 dit :

"On craint généralement que les nouvelles n'aient un très mauvais effet à l'étranger. Elles seront emportées par le steamer *China*, qui est parti aujourd'hui pour Liverpool, et qui arrivera à Londres et à Paris juste avant le Nouvel An. On semble avoir peu de confiance dans les dispositions amicales de l'Empereur des Français envers nous, et l'on ne serait que fort peu surpris d'apprendre par le prochain steamer de retour qu'à la réception du corps diplomatique le 1er janvier il n'ait dit ou fait quelque chose pour justifier le soupçon qu'il entend faire aux rebelles l'honneur d'une reconnaissance.

LA DÉLÉGATION DE LA LOUISIANE.—Une dépêche de Washington du 19 décembre émet un doute sur l'admission de MM. Flanders et Hahn au Congrès comme représentants de la Louisiane.

La ligue adoptée précédemment par le comité des élections fait présumer que le rapport du comité conclura contre le droit de Benj. F. Flanders, qui a présenté aujourd'hui ses lettres de créance comme représentant du premier district de la Louisiane. En même temps que sa présentation, la question de la validité de la nomination par le président de gouverneurs militaires, qui a été discutée au Sénat à la dernière session, sera probablement soumise à la Chambre.

NOUVELLES DE LA FORTERESSE MONROE, 18 décembre.—Une convention tenue hier dans l'après-midi à Norfolk, a nommé John McCloud candidat pour le troisième District congressionnel. L'élection aura lieu [illegible] à la proclamation [illegible] environ 150 [illegible]

POURSUITES CONTRE LES AUTEURS D'ARRESTATIONS. — Nous lisons dans le *New York Herald* :

M. Joseph Thompson, premier député marshal des Etats-Unis pour ce district, a été cité devant la session générale du Grand Juri pour témoigner dans une enquête sur des accusations portées contre Edwin M. Stanton, secrétaire de la guerre et autres. On suppose que les charges sont celles d'arrestation et d'emprisonnement illégal de certains citoyens au fort Lafayette. L'enquête commencera le 19 courant.

NOUVELLES DE CAIRO.—16 décembre.—Le général Grant a lancé un ordre, à l'égard du Kentucky, ordre par lequel, comme l'Etat s'est soumis aux prescriptions de la Constitution des Etats-Unis et aux lois du Congrès en choisissant des hommes loyaux pour remplir les offices d'Etat et exécuter les lois, il est interdit à l'autorité militaire de faire aucun acte d'intervention, excepté quand il s'agira de supprimer des désordres, des rixes et des tentatives de résistance à la loi. Toute autorité civile qui pourra être mise en vigueur aux postes militaires sera permise. Le coffre-fort du steamer *Planet* a été visité par des voleurs qui ont enlevé de $5000 à $7000 à Memphis. Le coton arrive librement à Memphis. Le général Grant a annoncé par un ordre qu'après le 15 décembre, Oxford sera ouvert au commerçants et aux voyageurs.

LE ROLE DES ABOLITIONISTES.

Le *Courrier des Etats-Unis* s'exprime ainsi dans un de ses derniers numéros.

Les abolitionistes, la plaie du pays, sont les seuls à soutenir l'administration, dont ils sont le mauvais génie. A propos du massacre de Fredericksburg et de la retraite en deçà du Rapahannock, un des leurs, le colonel Forney, a le sang froid d'imprimer que "le mouvement rétrograde de l'armée prouve qu'une politique vigoureuse a enfin été inaugurée, et que le pays peut attendre avec confiance des résultats prompts et favorables." En toute autre circonstance, une pareille allégation ferait sourire ; aujourd'hui, quand des milliers de victimes crient vengeance contre leurs sacrificateurs, l'odieux s'y mêle au ridicule.

COUR PROVISOIRE. — On trouvera dans les annonces une proclamation constituant une Cour provisoire des Etats-Unis pour la Louisiane ainsi que diverses nominations de juge, de maréchal et de greffier.

On trouvera également dans les annonces un ordre relatif aux passes pour aller dans les Etats loyaux, à l'étranger et sur la Côte.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Jeudi prochain, à l'occasion du nouvel an, les artistes donneront une représentation au Théâtre de l'Opéra. On jouera *un Chapeau de paille d'Italie*, vaudeville en cinq actes par MM. Marc Michel et Labiche. C'est une pièce fort amusante et que nous recommandons à ceux qui veulent terminer gaiement la journée du premier janvier 1863.

CHANGE SUR N. YORK.—MM. D. de Goicouria & Co, 82 Poydras, vendent du change sur N. York. Voir aux annonces.

Wm J. REID.—La maison Wm J. Reid, 33, rue des Magasins, a reçu par le *Marion* un lot de café et de pommes de terre qu'elle vendra à des prix modérés.

POMMES, POMMES.—On trouvera des pommes récemment arrivées en s'adressant au No. 37 rue Tchoupitoulas ou à bord de la goëlette *Argus Eye*. Voir l'avis.

B. TURPIN.—Porc, jambons, graisse, sardines, cacao, vins, sucre, &c., sans compter nombre d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer, voilà ce qu'on trouve en tout temps chez M. Bernard Turpin, No. 95 Vieille Levée. L'assortiment de cette honorable maison comprend toutes les variétés de comestibles. Les ferblantiers y trouveront aussi du ferblanc en feuilles et du fil de fer.

WARNEKEN & CO.—Nous appelons l'attention sur les annonces de cette maison. MM. Warneken & Co, 42, rue de l'Union, reçoivent des provisions, denrées, &c., de choix, par tous les arrivages du Nord.

Les réclamations françaises.

Voici comment l'*Evening Post*, de New-York, journal radical abolitioniste, accueille l'une des plus justes réclamations adressées entre mille autres par M. le comte Méjan, consul de France à la Nouvelle-Orléans, à son gouvernement en faveur de ses nationaux :

"Après tout, le général Butler est un monstre, comme l'ont assuré pendant si longtemps, le *London Times*, le *N. Y. World*, le *Richmond Enquirer* et d'autres feuilles affiliées de sentiment. Si quelqu'un en doute, qu'il lise dans la correspondance diplomatique de M. Seward, correspondance qui vient d'être publiée, une lettre du comte Méjan, consul de France à la Nlle-Orléans, à M. Thouvenel, alors membre du cabinet français, comme ministre des affaires étrangères. Dans cette lettre le comte qui, dans l'opinion exprimée du *London Times* et d'autres journaux étrangers, a un sentiment très fort de ce que nous devons à notre Constitution, lance une accusation contre le général Butler pour indiquer quel monstre hideux, effroyable, forcené et quel vilain ce général yankee doit faire.

"Le comte Méjan reconnaît que Butler ne lui est pas personnellement désagréable :

"Je n'ai pas eu personnellement à me plaindre du général Butler qui a toujours été très aimable quand j'ai été en rapport avec lui."

"Mais, le comte ne peut souffrir les violations réitérées de la constitution par le général yankee et il dit en termes dignes d'un tel ami de la civilisation :

"Mais je ne puis admettre que dans un pays dont l'existence est basée sur une liberté absolue et sur une constitution écrite, la loi martiale soit l'absence de toute loi et même de toute régularité, et autorise à mettre de côté toutes les clauses de la constitution."

Voilà ce que c'est. En France, aujourd'hui, il comprendrait que la loi martiale fut tout ce que son maître voudrait ; mais en Amérique, hélas ! Après cette grave accusation, voyons la spécification et la preuve de la vilenie de Butler !

"Un grand nombre de cafés, de tavernes, salles de bals, etc., sont tenus à la Nlle Orléans par des étrangers, par des Français, des Espagnols, de Italiens &c. à la condition de payer des licences annuelles s'élevant à $150 dont partie est pour la ville et partie pour l'Etat et payables en vertu de lois spéciales. Ces licences sont délivrées dans le mois de janvier. Le général Butler vient de décider que de nouvelles licences doivent être demandées, au profit des Etats Unis, sans doute, et que la somme de $150 soit payée en or, en billets de ville ou en billets du trésor.

Je lui ai adressé une fois une remontrance, me fondant sur l'absence de toute loi autorisant une semblable taxe, et sur l'impossibilité de la payer de la manière exigée. Le général m'a fait répondre verbalement que la loi martiale lui donnait le droit de l'exiger. J'ai appelé l'attention du ministre de l'Empereur à Washington sur cette question qui intéresse un grand nombre de Français."

"C'est-à-dire qu'il y a à la Nlle-Orléans nombre de cafés ou de débits de boissons spiritueuses, tenus par des Français. Le général Butler a jugé à propos d'établir une taxe assez forte sur ces maisons pour secourir les familles pauvres manquant de pain. Les cafetiers français n'aiment pas à payer cette taxe et le comte Méjan demande instamment la protection de l'Empereur pour ces opprimés marchands de whisky, dont le droit sacré de griser leurs concitoyens a été si inconstitutionnellement contrôlé par cet ogre de Butler.

La répugnance des marchands de boissons à payer une telle taxe était naturelle ; mais la tentative d'intervention du comte français doit avoir paru absurde même à son maître, l'Empereur, car il semble que ce chef d'Etat rusé a impitoyablement abandonné les cabaretiers de la Nlle-Orléans à leur triste sort.

UNE QUESTION DE CITOYENNETE.

Une question constitutionnelle, singulièrement délicate, avait été soumise il y a quelques semaines par le secrétaire du Trésor à l'attorney-général des Etats-Unis. Il s'agissait de savoir si un homme de couleur peut être admis à commander un bâtiment faisant le cabotage. Comme ce genre de commerce n'est permis qu'aux navires commandés par des *citoyens américains*, le point de droit posé équivalait à décider si les hommes de couleur libres doivent être ou non considérés comme citoyens.

On sait que la question avait été formellement tranchée dans le sens négatif, par la cour suprême, lors de l'affaire Dred Scott. M. Bates, au contraire, vient de se prononcer pour l'affirmative. Comme la constitution ne donne nulle part la définition précise du mot citoyen, l'attorney général invoque l'étude de l'histoire et de la loi civile, pour établir quelle est l'application traditionnelle de ce titre. Il arrive ainsi à conclure qu'une catégorie d'individus peut être exclue de certains privilèges politiques sans que cette conclusion les dépouille de la citoyenneté même.

Telle est, dans sa manière de voir, la position de la race de couleur aux Etats-Unis. Elle se trouve frappée d'incapacité politique, mais ses membres n'en restent pas moins, au point de vue civil, en possession du titre de citoyens que confère de plein droit le seul fait d'être né sur le territoire américain.

Quand à la décision rendue dans l'affaire Dred Scott, M. Bates la déclare nulle et non avenue, par la raison que la Cour Suprême n'avait pas compétence pour prononcer en la matière.

Le tribunal ainsi débouté de la juridiction qui lui avait été reconnue jusqu'ici, pourrait faire observer que, s'il n'a pas eu qualité pour décider la question de citoyenneté des gens de couleur, l'attorney-général l'a encore bien moins apte que lui. Ce fonctionnaire n'est en effet qu'une sorte d'avocat consultant dont la parole peut servir d'appui au gouvernement dans certains actes, mais ne saurait avoir force de loi ou même d'arrêt judiciaire. En rejetant l'interprétation donnée par la Cour Suprême à la constitution, M. Bates ne fait donc qu'y substituer une autre interprétation purement personnelle et encore moins autorisée que celle qu'il écarte. On comprendra d'ailleurs qu'il ne nous appartient pas de décider laquelle des deux est la vraie. *Courrier des E. U.*

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE. — Plusieurs officiers ont été condamnés à l'amende pour ne s'être point présentés au bour à temps [illegible] témoignages. Le magistrat a [illegible] tendant le [illegible]

pour avoir franchi les lignes fédérales, a été acquitté.

Un nombre considérable de soldats et de matelots ont été envoyés en prison ou condamnés à l'amende pour ivresse et bris de paix.

ENQUÊTES.—M. Beach a tenu, hier, trois enquêtes dont deux sur des personnes dont la mort est attribuée à des causes naturelles.

La troisième enquête a été tenue, au coin des rues Washington et Dryades, sur le cadavre de Catherine McDonald, Irlandaise, âgée de trente cinq ans. Verdict, intempérance.

RIXE.—Plusieurs causeurs qui s'assemblent d'ordinaire dans un café de la rue St Charles, près Gravier, se sont pris de querelle, hier, au sujet de politique et se sont venus aux coups. Deux des combattants ont involontairement roulé sur le plancher et deux autres ont eu le nez avarié, mais la rixe n'a pas eu de suites fâcheuses.

CELLULES PLEINES.—Les cellules des corps de garde regorgent d'hommes et de femmes qui sont venus y chercher un asile. Le nombre des pauvres augmente journellement.

ACCIDENT.—John Lobben, artisan, brémois employé à la douane, a été grièvement blessé hier, par la chûte d'une pièce de bois. Il a les os d'une cuisse fracassés. On l'a transporté à l'hôpital de charité.

EDITION D'HIER SOIR.

Enquête sur la bataille de Fredericksburg.

Sur la proposition de M. Williamson, le Sénat a voté une résolution invitant le comité nommé pour surveiller la conduite de la guerre, à "ouvrir une enquête sur les faits relatifs à la bataille de Fredericksburg, et particulièrement à voir quel ou quels officiers sont responsables de l'assaut fait sur les ouvrages confédérés, et pourquoi on a laissé passer tant de temps avant de rencontrer l'ennemi."

A la Chambre, M. Train, du Massachusetts, a vainement réclamé la nomination d'un comité spécial chargé de s'assurer si "quelque officier ou employé, dans tel ou tel département du gouvernement, n'est pas associé ou intéressé, directement ou indirectement, dans une maison de banque ou société commerciale ayant conclu des marchés avec le gouvernement et vendant des actions ou d'autres valeurs."

M. Bingham [de l'Ohio], du comité judiciaire, a rapporté le bill présenté en faveur des citoyens loyaux dont les esclaves auraient été injustement pris ou soustraits. Le rapporteur, se fondant sur ce que ce bill fait intervenir le gouvernement dans les limites des Etats, pour la restitution des esclaves fugitifs, suivant un mode non prescrit par la constitution, a demandé qu'il ne fût pas pris en considération.

Il s'en est suivi une discussion très acerbe entre plusieurs orateurs, M. Wickliffe, l'auteur du bill, et M. Lovejoy [de l'Illinois] en particulier. Ce dernier, se faisant l'organe des ultra-abolitionistes, a dit entre autres :

"...... Tous les esclaves ont le droit de prendre la fuite. Il y a précisément autant de justice à remettre les propriétaires d'esclaves entre les mains de leurs noirs, qu'à délivrer ces derniers à leurs maîtres."

Après un long débat, le bill a été déposé sur le bureau par 86 voix contre 45.

Le bill des crédits militaires (731 millions de dollars) a ensuite été voté par 107 voix contre 3. Un amendement portant qu'aucune portion de cette allocation ne pourrait être employée dans un but d'émancipation ou de colonisation, a été rejeté par 66 voix contre 33. [*Courrier des E. U.*]

La presse et l'opinion au Nord.

La défaite des fédéraux à Fredericksburg fait pousser des clameurs à la presse du Nord. Le langage des journaux est d'une violence telle que nous ne pouvons la reproduire. Les uns accusent Burnside qui, disent-ils, devait donner sa démission plutôt que d'obéir à des ordres qu'il ne pouvait exécuter, d'autres font remonter la responsabilité des désastres à MM. Halleck et Stanton et jusqu'au président lui-même. Ce qu'il y a de positif c'est que les événements qui se sont passés sur les bords du Rappahannock ont causé une émotion profonde. Le *Courrier des Etats-Unis* dans son numéro du 20 s'exprime ainsi au sujet d'une manifestation qui devait avoir lieu le soir :

Ce soir a lieu au Cooper Institute un grand meeting, à peu près improvisé, dont il ne faut pas méconnaître le caractère. Ce n'est pas une réunion de parti, c'est une réunion populaire, dans laquelle on entendra des orateurs démocrates et républicains de toutes les nuances. M. Abijah Mann présidera. Il s'agit d'une enquête sur la conduite de certains ministres. Ce sera une manifestation éclatante du sentiment universel.

La campagne en Virginie.

La campagne d'hiver en Virginie est virtuellement finie, car malgré tous les renforts que l'on envoie à Burnside, il s'écoulera du temps avant que l'armée soit réorganisée et le moral du soldat, cette arme puissante, soit relevé.

Plus le jour se fait sur la journée du 13 décembre, plus il est clairement démontré que la lutte a eu les proportions d'une grande bataille, et que ses désastreux résultats peuvent être assimilés aux plus sérieux revers qu'aient encore éprouvés les armes fédérales. Au plus bas chiffre, sur 100,000 hommes engagés, les unionistes n'ont pas perdu moins de douze mille tués et blessés, c'est à dire un huitième de leur effectif. Des journaux voués à l'optimisme s'étaient plu à répéter qu'il s'agissait d'une simple attaque infructueuse, que les pertes étaient presque insignifiantes, et ils avaient bercé l'esprit public du rêve qu'on se promettait de recommencer. Aussi le réveil est il terrible et chaque détail nouveau augmente-t-il la consternation, car il n'est pas une famille qui ne se sache ou ne craigne frappée dans un de ses membres.

Ceux qui ont forcé l'armée à traverser le Rappahannock, à se masser dans un véritable entonnoir entre la rivière et les hauteurs, et à attaquer de front les formidables redoutes confédérées, ont encouru une redoutable responsabilité. Que le général Burnside soit l'auteur de cette aggression insensée ou que MM. Halleck et Stanton, pour ne pas remonter plus haut, soient les vrais coupables, ceux qui ont provoqué la boucherie de samedi seront justement en butte à l'indignation du pays. Tandis que les sécessionnistes, bien à l'abri derrière leurs retranchements, tirant à leur aise sur les troupeaux de braves qu'on leur amenait, les *Hill*, raux, resserrés dans un espace étroit, où ils ne pouvaient manœuvrer à l'aise ou profiter de leur nombre, marchaient vaillamment contre des batteries qu'ils ne pouvaient atteindre, avec un entêtement héroïque qui fait beaucoup pour leur gloire et ajoute encore à la responsabilité de leurs chefs. Tous les efforts des unionistes sont venus se briser contre les lignes des confédérés, qui n'avaient pour ainsi dire qu'à choisir leurs victimes. Aussi les pertes du Sud sont-elles relativement minimes, les soldats séparatistes ne s'étant guère exposés : leurs adversaires recevaient seuls la mort sans pouvoir la rendre. Il ne reste plus rien de la brigade irlandaise du général Meagher ; il n'y a plus que cinquante hommes dans le 37me de New York ; le 66me est commandé par un lieutenant ; la brigade Humphries a perdu 1,000 soldats à elle seule. [*Courrier des E. U.*]

LE RACHAT DES TICKETS.—L'ordre No 121 du major-général Banks, que nous publions plus loin, donne à la compagnie des chemins de fer de la ville le *conseil* de rembourser tous les tickets bleus sans distinction, en lui promettant de la protéger pour l'avenir contre les abus dont elle a eu à se plaindre. Nous espérons qu'en considération de cette promesse la compagnie considérera le *conseil* du général Banks comme moralement obligatoire.

Maintenant, comment va-t-on remplacer les tickets si on retire de la circulation les anciens et les nouveaux. *That is the question.*

A QUI LA FAUTE.

"Nous n'avons pas un mot de reproche, dit le *World*, pour le général Burnside. C'est un tout autre homme que ce fanfaron de Pope, et il mérite plus de pitié que de blâme dans sa grande infortune. Burnside a agi *sur des ordres formels* ; il a été *forcé* de marcher sur Fredericksburg par des ordres péremptoires de Washington, qui ont fait fi de son propre jugement et commandé son obéissance. Quand il a reçu l'ordre d'aller à Fredericksburg, il avait la promesse du général Halleck qu'il y trouverait des pontons tout prêts. *Le général Halleck oublia de les faire préparer !* Ils arrivèrent si longtemps après que l'ennemi avait eu le temps d'occuper les hauteurs. On tint alors un conseil de guerre : *tous les chefs de corps étaient opposés à une agression*, mais Burnside conclut en disant qu'*il était forcé d'avancer par ordre de Washington*. Lors même que *Lee* aurait dicté lui-même les dépêches du général Halleck, leur teneur n'aurait pas été différente.

"Si Burnside avait trouvé ses ponts tout prêts à Falmouth, si le corps de Sumner avait pu traverser immédiatement et prendre possession des hauteurs, ce grand sacrifice d'hommes, avec le désastre qui l'a couronné, aurait été épargné. Mais après l'oubli et la légèreté de M. Halleck, avec l'incapacité qui distingue l'administration de Washington, le passage de la rivière n'était plus qu'une insigne folie. *Lee* avait concentré son armée et fortifié une position imprenable, il avait tendu ses pièges. Il ne désirait rien tant que de voir Burnside s'y jeter.

"Quand celui-ci vit qu'on le laissait traverser presque sans résistance, il soupçonna bien qu'il allait à la boucherie, mais n'importe : les ordres étaient péremptoires, et comme un soldat ne peut qu'obéir, il se résigna, tout comme McClellan lors de la retraite de la péninsule.

"Halleck avait dit la semaine dernière "Je ferai arriver l'armée du Potomac à Richmond, *dût-elle marcher sur des béquilles*." Il a réussi à faire 20,000 estropiés, mais il n'amènera jamais une armée aussi près de Richmond que l'était celle de McClellan, qu'il a si judicieusement rappelée. La providence a envoyé lundi soir une pluie torrentielle qui a couvert la retraite de Burnside et de son armée décimée, et l'a sauvé d'une destruction certaine. Mais c'est une humiliation plus terrible que celle subie par Pope quand son armée a été renfermée dans les fortifications de Washington, ce qui a été le dénouement de l'*autre* campagne de M. Halleck."

GREELEY VA PENDRE LE PRÉSIDENT.—Greeley, ayant proclamé tout d'abord que l'échec de Fredericksburg était une brillante victoire, se trouve enfin forcé par l'opinion publique de reconnaître que quelqu'un est à blâmer pour le massacre inutile de nos braves troupes à cette bataille. Dans la *Tribune* d'hier, le jugement sur cette affaire est couché en ces termes : "Si quelqu'un s'est mal conduit ou a prouvé qu'il était de ces [illegible] qui ne [illegible] soit remplacé par tous [illegible] Un général [illegible]

Greeley essaye alors de prouver que ni Burnside, ni Halleck, ni Stanton ne sont responsables du désastre à Fredericksburg, et laisse à entendre que "le président Lincoln est coupable, conséquemment indigne de vivre ou de mourir "et qu'il doit être remplacé sentiment". C'est toujours la vieille histoire anarchique qui revient sur le tapis. Greeley reprend sa première fantaisie de déposer le président et de nommer un dictateur. Nous savons aussi bien que Greeley que la bataille de Fredericksburg a été un massacre, et nous pensons que les parties qui en sont responsables devraient être punies. Nous n'attaquons pas le président mais les radicaux qui l'entourent et dont l'influence Satanique a causé la ruine du pays. Qu'ils soient donc remplacés et non le président. (*N. Y. Herald* du 20 décembre.)

LES NAVIRES POURRIS. — Un des navires de l'expédition du général Banks a dû relâcher à Philadelphie, un autre a sombré à Key West. Il paraît que ce ne sont pas les seuls, car un de nos confrères de New York publie ce qui suit :

Il y a eu ce moment à Port Royal cinq ou six navires de l'expédition Banks qui ne peuvent aller plus loin parce qu'ils sont à moitié pourris. M. Welles est tout aussi judicieux dans son département que M. Stanton dans le sien, et choisit ses bâtiments de transport avec tout autant de jugement que son collègue ses champs de bataille. Il est à remarquer que le superflu abonde dans l'armée et la marine du Nord, mais que le nécessaire fait toujours défaut.

MOUVEMENTS DU GEN. McCLELLAN.

Nous lisons dans le *N. Y. Herald* du 20 qu'à la date du 18 le général McClellan avait écrit une lettre où il disait qu'il n'avait reçu aucune invitation de se rendre à Washington. Cette assertion réfute suffisamment, ajoute le journal de N. York, tous les bruits qui ont couru sur la présence du général à Washington. Il n'aurait pas même été appelé pour déposer comme témoin devant les cours instituées pour instruire le procès de Porter ou de McDowell.

FORTIFICATIONS DE PORT HUDSON.—On lit dans un journal de New York :

Les confédérés fortifient activement Port Hudson, sur le bas Mississipi, dont ils prétendent faire un Sébastopol. Une centaine de canons sont déjà en batteries.

Bruit d'une bataille à Grenada.

Nous lisons dans le *National Advocate* de ce matin :

Le bruit court dans la ville qu'on y a reçu la nouvelle d'une bataille qui aurait eu lieu récemment à Grenada. Nous pensons que ce bruit n'a d'autre fondement que le combat ou l'escarmouche qui a eu lieu à 15 milles de là vers le 10 ou le 11 du courant. Un monsieur de Jackson, arrivé ici dans la matinée du 23, rapporte que le général Grant s'était éloigné de cette place, mais il n'a pas entendu parler de bataille.

LA DÉLÉGATION DE LA LOUISIANE AU CONGRES.

A la Chambre des représentants, dans la séance du 19, M. Casey du Kentucky, prenant la parole sur une question de privilège, a annoncé que M. B. F. Flanders, le nouvel élu du premier district congressionnel de la Louisiane, était présent, et a demandé à ce qu'il fut admis à prêter serment. M. Vallandingham s'étant opposé à la demande, les lettres de créance de M. Flanders, sur la motion de M. Bingham, ont été référées au comité sur les élections.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

La *Prensa* du 12 dit que le nouveau capitaine général de Cuba, don Domingo Dulce, est entré en fonctions le 11 du courant, et qu'il a été bien accueilli du peuple et de l'armée. Son prédécesseur, le comte Serrano, qui a reçu le titre de duc de la Torre, et qui retourne en Espagne, a fait ses adieux à la population qu'il a gouvernée pendant plusieurs années. L'état-major et les autres officiers de Serrano ont été retenus par le nouveau capitaine général.

RESTAURATION DOMESTIQUE.—Nous tenons de bonne source, dit l'*Advocate*, que le major général Banks a remis Mme Campbell en possession de sa maison de résidence, encoignure des rues Julie et St-Charles.

AUTRE RESTAURATION — Nous apprenons, dit le même journal, que la maison du banquier Samuel Smith, rue St-Charles, a été rendue au premier occupant, avec tous les meubles, etc., en ordre convenable. On n'y avait pas débouché une seule bouteille de vin.

Cette retenue fait grand honneur à la sobriété et à la tempérance de ceux qui avaient fait déloger le banquier et pris sa place.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Lundi soir, 29 décembre.

SUCRE—Le marché au sucre a été extrêmement calme aujourd'hui et nous n'avons aucune transaction importante à mentionner. La demande a été assez bonne, mais les acheteurs se sont généralement retirés du marché. Les vendeurs semblent tous peu anxieux d'écouler leur stock et n'en veulent consentir à aucune réduction. L'approvisionnement est à stock. A l'encan, 1 boucaut d'inférieur à 1c. 1 5¼ et 18 boucauts de bon fair de l'ancienne récolte à 5¾ à 5¾c, comptant, en billets du trésor des Etats Unis.

MÉLASSE—Faible stock et demande très faible. Les acheteurs ont rencontré l'avantage. Il ne s'est vendu que quelques petits lots de mélasse nouvelle à 34 à 36 et 37½c le gallon. A l'encan, 22 barils de vieille mélasse à 20 1/2¢, comptant, en billets du trésor des Etats Unis.

FARINE—Très peu recherchée, aucune vente digne de remarque aujourd'hui. Les lots en gros de superfine douce en bon état valent $9 et l'extra $9 50 le baril.—Détail, $10 le baril d'extra.

AVOINE ET MAIS—Un lot de 1160 sacs a été vendu à 80c le boisseau. Détail, 90c le boisseau.

FOIN—Les lots en gros peuvent être cotés à $33 à $35 la tonneau, il s'est vendu 400 balles à ces prix. Détail, $40.

CAFÉ—Faible stock. Détail, 38 à 40 cts la livre de Rio.

PORC—Les lots en gros du bon mess peuvent être cotés à $13 à $13 50 le baril.

WHISKY—$1 50 le whisky mélangé avec le rhum de la Louisiane et $1 51 le gallon du whisky fait de grains seulement.

FRET—Très calme. Sur les navires à voiles pour les ports du Nord, à £30 le boucaut de sucre et 87½c le baril de mélasse.

Ventes à l'encan, aujourd'hui : 6 tierçons jambons passés au sucre à 14¾c, 4 barils de graisse à 12 à 13c, 20 barils whisky à $1 25 à $1 40, 6 sacs riz de l'Inde à 5c, 8 fréquins beurre 24c, 69 paquets foin à $40 la tonne, 20 caisses biscuits soda à 8½c, 240 sacs avoine à 75 à 75c, 10 barils graisse 12½c, 10 barils lard à $6 25 au $5 85, 3 barils œufs à 15c la douzaine, 13 caisses chocolat à 10c, 91 caisses fromages à 7¾ à 8½c, 22 sacs café Rio à 36½ à 37 50c, 30 caisses huile de charbon à 85 à 95c, 8 caisses cordes d'écorce à 13c, 14 barils farine superfine à 8½, 50 et 5 caisses ch. [illegible] 27 à 27c, 21 caisses amidon à 6 1/2, 150 barils farine à $7 70 à $. 5 et $9 05 l'extra en bon état ; et 4 boucauts mess de choix à 9½c.

—Le temps est à la pluie.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 30 décembre 1862.

Arrivés, hier, 39 boeufs et 18 veaux. Stock vendu, 49 boeufs, 12 cochons, et 12 veaux. Stock à vendre, 70 boeufs, 47 cochons, 65 moutons et 38 veaux.

Boeuf, 1re qualité, par livre, net	28 cts.
" 2e "	25
" 3e "	20
Veaux, 1re qualité, par tête	$30 @ 35
" 2e qualité, par tête	$25 @ 30
Vaches à lait, par tête	$50 @ 120
Cochons, par 100 livres gr.	15 @ 17 ct
Moutons, 1re qualité, par tête	$15

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Goëlette France, (anglais) Coleman, Belize, (Hon).

ARRIVÉS HIER

Navire Paqueto No 4 [espagnol] Solovis, Havane.
Barque Pearl, Harding, Boston.
Brick St Mary, Raymond, New York.
Goëlette H B Lanfear, de la Côte.
Goëlette Mary Ames, de la Côte.
Steamboat Iberville, Dillon, Baton Rouge.
Steamboat Louisiana Belle, Alexander, de la Côte.
Steamboat Sallie Robinson, Dillon, Donaldsonville.

Montant le fleuve.

Navire Wizard King, Morse, New York.
Navire Moro Castle.
Navire Catherine, Freeman, New York.
Barque Jennie Beals, New York.
Barque Prosper, Boston.
Goëlette Anna V Glover, Jackson, New York.
Goëlette Ben, Talford, New York.
Goëlette Ralph Post Brewster, New York.
1 navire et 4 goëlettes mouillés en dehors de la barre.

PRODUITS REÇUS.

De la Côte—Par le steamboat Iberville—Pas de chargement.

De la Côte—Par le steamboat Louisiana Belle — 25 boucauts sucre, A Montgomery — 1 baril sucre, 1 baril mélasse, 20 sacs maïs, 4 sacs riz et divers, à ordre.

Par le Chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest—40 balles coton, 190 boucauts sucre, 127 barils mélasse, à ordre.

De la Côte—Par la goëlette Mary Ames — 50 barils mélasse, 20 boucauts sucre, Geo Urquhart.

De la Côte—Par la goëlette H B Lanfear—50 boucauts sucre, à ordre.

ATTENTION.

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui à 10 heures A M, sur les lieux, à la vente à l'encan du restant du magasin de papier peint et de livres situé au coin des rues Royale et Toulouse, Deuxième District.—Voir aux annonces.

☞ J. P. Boisseau, vend à l'encan, ce matin, à onze heures, dans la rue des Magasins, Nos 27 et 29—groceries, provisions, liqueurs, huile de graisse, &c.

☞ R. T. Montgomery, vend à l'encan, aujourd'hui, 30 du courant, à 10 heures, au pied de la rue St-Joseph, en débarquement du Marion, du beurre Goshen de choix et des œufs frais. Le tout sera vendu sans limite et en lots au gré des acheteurs. M. Montgomery vend également, dans la rue du Camp, No 87, des meubles, des pianos, de la faïence, des tapis et des rideaux. —Voir aux annonces.

AVIS.

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS a préparé un nouveau ticket gravé, portant les mots "REC'D 5 CTS ENTITLING BEARER TO ONE RIDE ON N. O. C. R. R. CARS." (Reçu 5 cents, donnant droit au porteur à un passage sur les chars de la Compagnie des Chemins de Fer de la ville.) Ils ne sont pas émis pour être employés comme monnaie courante par le public.

Les starters et les conducteurs les vendront aux passagers seulement, en paquets de DIX TICKETS.

Le public est prévenu de ne point recevoir ces tickets comme monnaie courante. S'il en paraissait des contrefaçons, LA COMPAGNIE, DANS AUCUNE CIRCONSTANCE QUELCONQUE, NE RACHETERAIT LES DITES CONTREFAÇONS.

Par ordre du Bureau,
HENRY HART, Président.
30 déc—10 f.

DEMANDE DE PENSION.

UN Monsieur marié (sa famille est absente de la ville) qui occupe une bonne position sociale, désire prendre pension dans une famille française où il y aurait très peu de pensionnaires. Il donnera les meilleures recommandations ou échangera de références.

S'adresser immédiatement par lettre au bureau de l'ABEILLE, à H. H. V. 30 déc—2 f

LUNETTES PERDUES.

Perdu, jeudi dernier, 25 du courant, en sortant de la Cathédrale, dans le trajet de la rue Royale à la rue Dumaine, une paire de LUNETTES EN OR, verres bleus. La personne qui l'a trouvée recevra, si elle l'exige, une récompense honnête. S'adresser au bureau de ce journal. 30 déc—3 f

Pommes ! Pommes !

[illegible] en débarquement de la goëlette Argus, au poteau 22, [illegible] vendre au navire et au [illegible] ORCH, [illegible] No 37.

Décédé hier, à 11 heures P. M., Madame CHARLES FIERVILLE BIENVENU, âgée de 68 ans. Les amis et connaissances de Charles et Placide Bienvenu, et de son O. Constant, sont priés, sans autre lettre, d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Son corps est exposé rue Bourgogne No. 89, entre St-Louis et Conti.

AVIS A QUI DE DROIT.

LA personne qui a enlevé une croix en diamants du domicile de Mme Candide, le 20 courant, est priée de la remettre de suite au bureau de l'ABEILLE, si elle ne veut pas que son nom soit publié.

Il ne sera fait aucune question. 30 déc—2

Proclamation.

Etat de la Louisiane, département de l'Exécutif.

Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1862.

PAR ordre de l'Exécutif, à la date du 20 octobre de l'année de Notre Seigneur 1862, Abraham Lincoln, Président des Etats-Unis, a constitué une Cour provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane et a nommé l'Hon. Charles A. Peabody, juge provisoire pour tenir la dite Cour.

Suivant les termes de cet ordre il est investi de l'autorité d'entendre, de juger et de décider toutes les causes civiles et criminelles, y comprises les causes en droit, en équité et les affaires de douane et de marine et avec juridiction et tous les pouvoirs qui appartiennent aux Cours de district et de circuit, il conformera sa procédure, autant que possible, aux procédures et à la pratique qui ont été en usage dans les Cours des Etats-Unis et de la Louisiane. Ses jugements seront définitifs et sans appel.

Ledit juge est en outre autorisé à faire et à établir les règlements qui seront nécessaires à l'exercice de sa juridiction, et à nommer un avocat public, un maréchal et un greffier de ladite cour.

Dans l'exercice de l'autorité conférée par cet ordre, le dit juge a nommé George D. Lésumont, avocat public, Augustus D. B. Hughes, greffier de ladite cour et Isaac Edwards Clark, maréchal.

Avis officiel est, par la présente, donné de l'organisation de ladite cour et de la nomination dudit Chas A. Peabody comme juge et des officiers de la cour par lui nommés.

Tous les jugements, décisions et décrets de ladite cour et tous actes desdits officiers par eux faits sous l'autorité dudit ordre, seront respectés et obéis en conséquence.

GEORGE F. SHEPLEY, Gouverneur militaire de la Louisiane

Cour provisoire des Etats Unis pour la Louisiane.

La Cour provisoire de la Louisiane sera ouverte au palais de justice, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mercredi, 31 décembre, à 11 heures du matin.

Par ordre de l'hon. Charles A. Peabody, juge.
AUGUSTUS D. B. HUGHES, Greffier.
30 déc—3

RACHAT DES TICKETS.

Quartier Général du Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 28 dec. 1862.

Ordre général No 121.

Le major général commandant a été informé qu'on se proposait de répudier les checks émis par la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle Orléans, tickets qui ont été employés sans restriction en guise de monnaie pendant plusieurs mois par toutes les classes de la population. Dans les transactions ordinaires ces checks ont été reçus par les officiers et soldats de l'armée et par les classes ouvrières et pauvres de la communauté. Il est impossible qu'ils aient eu cette circulation générale à l'insu de ceux qui en ont autorisé l'émission, et toutes les considérations de justice exigent qu'ils soient publiquement rachetés. Si des contrefaçons ont été glissées dans la communauté, la responsabilité de la découverte et de la punition des coupables appartient aux principales parties intéressées et non à la communauté.

On ne peut justement alléguer une analogie avec les institutions de banque en pareil cas. Leurs privilèges et leur responsabilité sont établis et limités par la loi. Les checks ne reposent sur aucune loi et ceux qui les ont émis doivent accepter les risques comme les avantages de leurs actes. Le général commandant, en vue de ces faits, conseille leur rachat immédiat. La protection la plus sérieuse sera accordée à l'avenir aux parties, soit pour prévenir la circulation de ces checks comme monnaie si on le désire, ou pour châtier sommairement les contrefacteurs de manière à rendre impossible l'émission de faux checks.

Par ordre du major général BANKS,
RICHARD B. IRWIN, Lieut-Col et A. A. G. 29 déc—3

AU PUBLIC.

A l'effet d'apaiser l'effervescence qui règne contre la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VILLE qui a refusé de racheter les billets contrefaits imposés au public, et comme beaucoup de personnes semblent portées à croire que la Compagnie devrait racheter ces contrefaçons, un juge convenable de republier les annonces de la Compagnie à ce sujet, lesquelles ont constamment paru dans les journaux de la ville, du 6 décembre 1861 jusqu'à ce jour.

On verra par cet avis que la Compagnie a fait tous ses efforts pour empêcher que ses tickets devinssent une circulation dans le commerce et pour mettre le public en garde. Afin d'atteindre le premier de ces buts, les conducteurs n'ont pas été autorisés à donner à un passager plus de dix tickets, et la Compagnie a refusé d'émettre, de son bureau, des tickets en échange de la monnaie courante. Il a été en outre offert de fortes récompenses pour l'arrestation et la condamnation de toutes personnes qui les contrefaisaient, et le public a été averti par l'offre de récompense pour l'arrestation des coupables qui ont été poursuivis avec toute la rigueur possible.

Il se peut qu'il y ait des raisons pour lesquelles cette corporation devrait signaler aux contrefacteurs comme une bonne prise, mais il la ici ni la justice ne permettrait les tentatives qui sont faites actuellement pour forcer la Compagnie à racheter ces tickets contrefaits, faisant de sa caisse un fonds sur lequel les voleurs et les contrefacteurs seraient assurés, sans restriction et avec impunité.

HENRY HART, Président.

Annonces publiées dans les journaux de cette ville :

Compagnie des Chemins de fer de la ville.

Nlle-Orléans, 6 décembre 1861.

La Compagnie des Chemins de fer de la ville s'apercevant que les tickets qu'elle émet pour ses passagers sont mis en circulation *dans la communauté et exposés à la spéculation en usure*, a résolu que les *tickets émis par elle ne seraient pas reçus par les conducteurs pour plus de dix* tickets à ... autres tickets que ceux émis par la Compagnie à partir de ce jour, et la Compagnie des Chemins de fer de Carrollton, la Compagnie des Chemins de fer de la ville et les propriétaires d'omnibus ont reçu le tickets de leurs concurrents pour passage.

W. F. SINNOTT, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville.

Nlle-Orléans, 8 janvier 1862.

Ayant découvert qu'il circule un grand nombre de *TICKETS DE CHARS CONTREFAITS*, la Compagnie prévient le public de ne pas les recevoir et recommande aux personnes qui ont besoin de tickets de les acheter aux conducteurs.

La Compagnie offre une RECOMPENSE DE $200 pour l'arrestation et la condamnation de quiconque aura contrefait ces tickets et aura mis en circulation des tickets contrefaits. J. B. SLAWSON, président.

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville

Nlle-Orléans, 1er août 1862.

La compagnie prévient le public que malgré les récompenses qu'elle a offertes pour la découverte des coupables, il continue de circuler en ville une grande quantité de tickets contrefaits et qu'elle avertit le public de ne point les recevoir.

La Compagnie offre de nouveau une RECOMPENSE DE CENT PIASTRES pour l'arrestation et la condamnation de toute personne qui contrefera des tickets et les mettra en circulation. La récompense de cent piastres sera en outre donnée à toute personne qui fournira des renseignements qui conduiront à l'arrestation de ceux qui a poursuite comprendra une seule personne ou plusieurs complices. J. B. SLAWSON, Président.

AVIS—Compagnie des Chemins de fer de la ville.

Nlle-Orléans, 21 octobre 1862.

La Compagnie ayant appris que des contrefaçons de ses billets ont été vendues dans différentes parties de la ville, même à un fort escompte, *le public est averti que les tickets pour passage sont émis SEULEMENT par les conducteurs et les starters*, et que les seules personnes ayant droit de les vendre sont les conducteurs et les starters et les conducteurs des chars de la Compagnie, lesquels ne peuvent donner à la fois que deux paquets de vingt tickets à chaque personne.

La Compagnie prévient de nouveau le public de ne pas acheter les tickets que des personnes ci-dessus désignées, car il y a toute raison de croire que les tickets ainsi achetés sont contrefaits. L'émission de la Compagnie étant peu plus que suffisante pour le but qu'elle s'est proposé.

La Compagnie offre encore une récompense de cent piastres pour l'arrestation et la condamnation de tout contrefacteur de ses tickets.

HENRY HART, président pro tem.

Avis particulier.

TOUS LES TICKETS EMIS PAR CETTE COMPAGNIE seront rachetés au bureau, rue Royale, No 4, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., excepté les dimanches.

LES CONDUCTEURS DE CHARS fourniront aux passagers des tickets neufs en échange des vieux tickets de la Compagnie, mais seulement pour le passage.

20 déc—10

AVIS.

LA Compagnie des Chemins de Fer de la ville de la Nouvelle-Orléans paiera TOUS LES BONS TICKETS à son bureau, rue Royale No 4, TOUS LES JOURS (les dimanches exceptés), de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. 23 déc

Bureau du Maréchal Prévot Général de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1862.

AVIS.—Toutes demandes de passes pour les Etats loyaux, les pays étrangers, ou pour la côte et toutes demandes de permis pour barques de pêche ou skiffs, pour un lieu en dedans des lignes, doivent être adressées au capitaine Kilburn, Député Maréchal Prévôt, No. 172 rue du Canal. Aucun permis ne sera accordé aux bateaux de pêche pour le lac Pontchartrain ou pour les bayous qui s'y jettent. Toutes demandes de passes pour tout autre point au dedans des lignes, doivent être adressées au Maréchal Prévôt Général, à l'Hôtel de Ville.

Aucun permis ne sera accordé pour aller en dehors des lignes. JONAS H. FRENCH,
30 déc— Maréchal Prévôt Général de [illegible]

Bureau du maréchal-prévôt général de la Louisiane.

177 RUE CANAL.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1862.

LE capitaine C. W. Kilburn est nommé député maréchal de la paroisse d'Orléans, en remplacement du capitaine Puffer, A. D. C., démissionnaire. Il lui sera porté obéissance et respect en cette qualité.

JONAS H. FRENCH,
50 déc—3f maréchal-prévôt général.

Bureau du Maréchal Prévot, Paroisse St Bernard et Plaquemines,

29 déc. 1862.

M. W. A. Wyman est nommé Député Maréchal Prévôt des dites paroisses et sera obéi et respecté en cette qualité.

C. H. CONANT,
30 déc Maréchal Prévot

AUX OUVRIERS.

Bureau de l'Assistant-Quartier-Maitre—Armée des Etats-Unis,

Nlle-Orléans, 26 décembre 1862.

ON demande cent ouvriers pour travailler aux réparations à faire à une brèche dans la levée, à un mille au-dessous de Baton-Rouge. Les applications devront être faites aujourd'hui avant 5 heures P. M., au bureau de A. N. Shipley, assistant quartier-maître de l'armée des Etats-Unis, au bureau du Ticket Office du Jackson Railroad, rue du Camp, en face de la Place Lafayette. Paie : une piastre par jour et $20 par mois et une ration. A. N. SHIPLEY, capitaine
30 déc—au 31 quartier-maître assistant, armée des E. U.

Quinine. Quinine.

PAR le steamer Creole—1000 onces de sulfate, marque Pelletier—Aussi une facture de MORPHINE, CHLOROFORME, et d'HUILE DE PALMA-CHRISTI. A vendre par
BOWER & GARNER, 7 & 9, rue Poydras, encoignure Fulton
30 déc—3f

PERDU, le 22 décembre, dans la matinée, un petit CHIEN de la Havane, tout blanc, avec une petite tache jaunâtre à l'oreille. Répond au nom de Jeff. Le ramener 82 rue d'Orléans, encoignure Bourgogne. Bonne récompense. 30 déc—3f

IMPORTATION DIRECTE DE Jouets et articles de fantaisie,

Au No 16, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet de jouets et d'articles de fantaisie, un nouveau lot de pipes écume de mer et de racine de bruyère, des albums photographes, des chevaux et des voitures d'enfants, &c, &c, qu'il vendra à bas prix, en gros ou en détail. [illegible] KOENIG

AVIS.

LE STEAMER MARION ARRIVÉ DE NEW YORK.—Les consignataires sont avertis que ce steamer est en déchargement au pied de la rue St-Joseph, et ils sont priés d'entrer leurs marchandises sans délai. Toutes les marchandises qui ne sont pas débarquées, attendu que le steamer ni les agents ne sont responsables des marchandises sur la Levée.

WM. J. REID,
29 déc—3f Rue des Magasins, No. 33.

AVIS.

LE public est notifié par ces présentes que la famille Manuel de Saint Germain n'a jamais autorisé personne de disposer du septième qu'elle possède dans le tombeau de leur parente et tante décédée veuve Bernard, située dans le Cimetière Catholique No 2.

Et qu'elle poursuivra toute personne qui disposerait sans son autorisation de dit tombeau.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1862.

Madame MANUEL DE ST-GERMAIN,
29 déc—6f Née CASTILLEU DUROCHER.

GRAND SACRIFICE ! VENTE AU PRIX COUTANT.

Liquidation pour cause de maladie.

P. N. Rivera,

Encoignure Royale et St. Pierre.

A résolu de vendre au plus grand sacrifice son fond de

BIJOUTERIE FINE,

Se composant de
MONTRES en or et argent.
DORMEUSES en diamant.
BROCHES de fantaisie.
BROCHES à portraits.
COLLIERS dans tous les genres pour dames et enfants, enrichis de croix différents modèles.
TABATIERES en argent.
TIMBALES pour enfants.
CORAUX précieux pour migraine et étourdissements.
DÉS en or et en argent.
CHAINE châtelaine.
EPINGLETTES pour hommes.
Un grand assortiment de BAGUES en tous genres pour enfants.

Les personnes qui ont des étrennes à faire feront bien de venir juger par elles-mêmes de la beauté des articles ci-dessus et de l'extrême modicité des prix.

29 déc—31

AVIS. AUX PLANTEURS SUCRIERS. ARCANUM

Du Dr. Edouard STOLLÉ.

1,000 LIVRES (dans des boîtes, au zinc bien conditionnées) de ce produit chimique, très efficace pour empêcher le VESOU d'aigrir et la MELASSE de fermenter.

A vendre au No 55, rue Bourbon. 29 déc—6f

A vendre

Pour cause de départ.

UNE TABLE DE CAFÉ avec le matériel, situé au marché Français.

S'adresser pour renseignements à la grocerie de M. JIMI SMITH, encoignure Dauphine et Ursulines. 29 déc—3f

Quartier-Général, du département du Golfe.

Bureau du maréchal prévot général,

Nouvelle Orléans, 27 décembre 1862.

AVIS.

Tous Soldats qui seront trouvés dans la ville de la Nouvelle-Orléans au-dessous du grade de brigadier général et absents de leurs postes sans ordre écrit de l'officier compétent, ou sans congé régulier, seront rapportés dans les vingt quatre heures au général commandant, mis en état d'arrestation et accusés d'absence sans congé.

Tout homme ainsi trouvé absent de son corps ou de sa garnison sans permission écrite, sera arrêté et renvoyé sous bonne garde à son régiment ou à sa compagnie.

JOHN S. CLARK, Colonel A. D. C.
Maréchal-Prévôt Général,
29 déc—3 Département du Golfe

Quartier Général, département du Golfe.

Bureau du Maréchal-Prévôt-Général de la Louisiane.

Nlle Orléans, 27 décembre 1862.

CIRCULAIRE.

Toutes applications pour passer de la Nouvelle Orléans à un point quelconque dans les lignes seront faites au Maréchal-Prévôt de la Nouvelle Orléans. Toute passe ayant son numéro d'ordre, signée du Maréchal-Prévôt de cette ville, de ses députés, et donnant une description de la personne, du genre d'affaires et du point où se dirige ladite personne, sera suffisante pour un voyage.

Aucune passe ne sera accordée pour le moment, pour aucun point au dela des lignes.

Aucun permis spécial ne seront accordés au commerce.

JOHN S. CLARK, Colonel A. D. C.
Maréchal-Prévôt Général,
29 déc—3 [Département du Golfe

Département du Golfe.

Nouvelle Orléans, 27 décembre 1862.

AFIN d'expédier les affaires du gouvernement et de faciliter un grand nombre de personnes d'une détention non nécessaire, la Cour prévôtale s'assemblera TOUS LES JOURS à huit heures du matin.

Les chefs de police et autres témoins devront être présents et prêts à poursuivre les causalités qui seront indiquées par la Cour.

Par ordre de l'honorable
CHARLES A. PEABODY, juge prévôt.
F. S. GILES, greffier de la Cour 29 déc—31

LE prix de la farine étant aujourd'hui de neuf piastres et cinquante sous par baril, les boulangers seront requis de donner durant la semaine commençant le dimanche 28 du courant, jusqu'à nouvel ordre.

32 onces de pain pour	20	cents.
24	15	
13	10	

Les acheteurs de pain auxquels on demande un plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et laisseront le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.

Par ordre de HENRY C. DEMING,
Co. des Volontaires des E. U. agissant comme Maire.
Theo. H. MUREUR, secrétaire. 29 déc—5

POMMES ! POMMES !

EN DEBARQUEMENT de la goëlette "Argus Eye"—

cent barils pommes de choix, et en bon état, à vendre par C. W. PORCH,
27 déc—3 No 37, rue Tchoupitoulas

A VENDRE.

500 Caisses chandelles adamantine de Knapp Bros & Co, de 6 pesant net.
150 caisses do do de 6, 20 lbr.
50 barils huile de graisse.
16 tierçons beurre Goshen de choix.

Venant d'être reçu par le steamer Créole, à vendre par WARNEKEN & CO.
27 déc—6f rue de l'Union, No 41.

A VENDRE.

TABAC manufacturé, reçu récemment par la Créole—
25 caisses Ha'e.
25 " Nectarine.
25 " Navy de marine.
A vendre par WARNEKEN & CO.
27 déc—6f rue de l'Union, No 41.

Fabrique de Cigares.

14........Rue Poydras........14

Il vient d'être reçu et il sera vendu, à bas prix, et pour l'assortiment, 25 caisses de TABAC en feuilles du Connecticut, pour capes et tripes. 27 déc—6

CHANGE sur Paris et sur Bordeaux—à vendre par BRO. ROCHEREAU & CO.
Nos 16 à 18 rue St-Louis.

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité de chars à transport, plusieurs omnibus, des omnibus neufs et de seconde main, en bon état. Conditions avantageuses, s'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson, ou demande de chars. F. WINTZ,
16 déc—10 mars Tchoupitoulas

Pharmacie à vendre à la Havane.

Une des meilleures pharmacies de la Havane, située dans une des rues les plus fréquentées de la ville, avec de très bonnes pratiques, et que l'on vendra pour cause de décès. Elle produit un revenu de huit à dix mille piastres par an, et sera vendue en totalité ou pour moitié.

S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 18 déc

MLLE ALPHONSINE BRAULT, française, est invitée à se rendre chez MM. Lapeyre & Ferré, rue de la Vieille Levée, No 64, pour affaires qui la concernent. 26 déc—6f

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 23 décembre 1862.

CETTE BANQUE sera fermée le 25 du courant, le Jour de Noël, le 1er janvier (1er janvier 1863).

GEO. A. FRERET, caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle Orléans, 22 déc. 1862

CETTE BANQUE sera fermée le Jour de Noël, le 1er et le 3 janvier prochain.

La direction se réunira le 24, le 31 courant et le 7 janvier prochain. AUGUSTE MONTREUIL,
23 déc—au 8j Caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1862.

CETTE banque sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 3 janvier prochain. L. BERNARD,
24 déc—au 3j Caissier.

Bureau du Collecteur des taxes d'Etat.

Deuxième District de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue St-Pierre No 9, entre Chartres et Nouvelle Levée, bâtisse Pataha.

AVIS est donné aux contribuables d'Etat du Deuxième District que mon bureau sera ouvert, de 9 heures A M. à 2 heures P. M., tous les jours (les dimanches exceptés) pour recevoir toutes les taxes non payées et dues à l'Etat, pour l'année 1861, sur les propriétés foncières, le capital, &c, lesquelles taxes doivent être payées de suite, sinon les délinquants seront sujets à la loi. Les personnes qui ont payé leurs taxes d'Etat pour l'année 1861 présenteront leurs reçus à ce bureau pour qu'ils y soient enregistrés.

D. W. G. CAMPBELL,
Collecteur des taxes d'Etat Deuxième District.
Nlle Orléans, 10 décembre 18[illegible]

DROGUES ! DROGUES !

QUININE—1000 onces ; MORPHINE—500 onces.
CHLOROFORME—1000 liv. ; CALOMEL—400 livres.
BLUE MASS—400 livres ; NITRATE D'ARGENT—5 livres.
ALCOOL—5 barils (95).
SAVON DE CASTILLE—150 caisses.
TANNIN—75 livres.
Ipéca, iodure de potasse, sels Rochelle, &c., &c.
A vendre par S. & J. ABRAMS, Droguistes en gros,
6 déc—1m Rue du Camp No 44, et rue Gravier No 74

A VENDRE.

EN débarquement du steamer "Columbia," arrivé de New-York :
50 barils bœuf county mess,
50 do do do prime,
20½ barils bœuf Fulton market,
100 barils porc mess,
175 do do prime,
50 tierçons graisse nouvelle prime,
50 barillets de do do
15 barils farine extra de choix,
141 sacs café Rio,
24 rouleaux cuir à semelle.
S'adresser à W. J. REID,
17 déc Rue Magasins, No 33.

PAR LANATA FRERES,

9 et 11, rue Jefferson.

2000 LIVRES amandes cassées, nouvelles, 1000 demi et quarts de boîtes pâtes truffés, câpres à l'huile,
1000 caisses vins rouges divers crus ; 100 caisses vermouth N. P. & Co.,
200 barriques vins rouges et blancs ; 50 demi pipes Catalogne,
100 paniers champagne ; 200 caisses cassis et punch,
150 caisses sardines à l'huile nouvelle pêche ¼ et ½ boîtes,
150 caisses marasquino, curaçao, absinthe, kirsch,
25 barils vinaigre français ; 100 caisses huile,
50 caisses prunes d'Ente de choix ; 100 caisses câpres,
1000 damejeanes de 3, 3 et 3 gallons ; 200 livres gomme,
100 paniers bouteilles ; 200 caisses cerises à l'eau-de-vie,
50 fréquins beurre de Goshen, 1000 jambons sucrés,
200 barillets graisse ; 200 barils farine nouvelle,
1000 rames papier enveloppe ; 25 sacs poivre,
5 estagnons essence Bergamotte et limon,
200 caisses et 25 estagnons eau fleur d'oranger,
20 barils graines de Canaries et de chanvre.
100 barils vin blanc Haut Sauterne. 21 déc—au 31

ALCOOL—19 barils 95 o/o
QUININE—1000 onces véritable Pelletier,
CHLOROFORME—250 livres.
MORPHINE—500 onces, flacons d'un 1/8 once,
OPIUM—100 livres extra,
A vendre par CUSACHS & OGDEN,
17 déc—1m rue Royale enc. St Philippe

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets Cigarettes de la marque LA HONRADEZ en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par
BORNIO & BROTHER,
[illegible] Rue Gravier No 3

AMUSEMENTS.

Théâtre de l'Opéra.

JEUDI, 1er JANVIER 1863.

Première représentation de
UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE,
Vaudeville en 5 actes, par MM. Marc Michel et Labiche.

Premières, secondes, baignoires grillées, parquet,	$1 00
Parterre et baignoires de parterre	75
Troisièmes	50
Quatrièmes	50

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur.........LEWIS BAKER.

MARDI SOIR, 30 décembre.

PAUL PRY comédie en 3 actes. Le spectacle se terminera par MARRIED LIFE, comédie de Buckstone.

Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. 30 déc

Académie de Musique,

RUE ST-CHARLES.

SPALDING & ROGERS.........Propriétaires

Deux grandes représentations le jour de l'An—A midi et le soir.

Les enfants et les domestiques paient 25 cents aux représentations de jour.

Le spectacle commence à 7 heure et demie.
30 déc CHAS H. DUPREZ directeur

MUSÉE,

AUPRÈS DE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, RUE ST-CHARLES.

SPALDING & ROGERS, PROPRIÉTAIRES,

Mercredi, 31 décembre 1862, le Musée s'ouvrira pour La troupe des Merveilles vivantes du Colonel ELLINGER — Composée du COMMODORE FOOTE, l'homme le plus petit du monde ; du colonel SMALL qui a un pouce de plus que lui ; de Mlle M. C. ELLINGER, la célèbre pianiste et cantatrice ; du professeur BROOKS, le grand violoniste. — De 10 heures A. M. et une heure après le spectacle à l'Académie. Danse, chants, musique et exercices militaires, scènes comiques, &c, &c.

Prix d'entrée.........25 cents

Grand bal paré et masqué

La veille du jour de l'an.

LE patronage libéral accordé aux propriétaires de la salle de bal d'Orléans les a engagés à donner une autre de leurs réunions MERCREDI soir, 31 du courant, dans la salle de bal, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. L'ordre parfait qui a régné aux bals précédents sera maintenu rigoureusement. On trouvera à la buvette et au restaurant ce que le marché peut fournir de mieux. 29 déc—2f

Jour de départ, VENDREDI, 2 janvier, à 4 heures P. M.

POUR NEW-YORK.

Le MARION, steamer régulier de la malle des Etats-Unis, partira pour New York, le 2 janvier, à 4 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WM J. REID,
29 déc—6f Rue des Magasins, No 33

Jour de départ, VENDREDI, 2 janvier 1863, à 5 heures P. M.

Directement pour NEW-YORK.

Le beau steamer CREOLE, fin marcheur, Capt. George W. Couch, emportant la malle des Etats-Unis, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, pour New York, directement. Pour fret ou passage, s'adresser à
WARNEKEN & Co,
26 déc Rue de l'Union, No 41

POUR BATON-ROUGE.

Le paquebot régulier EMPIRE PARISH, capitaine L. Boucherau partira de la Nouvelle Orléans tous les DIMANCHES MATIN, à 9 heures A. M., et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Il part de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 9 heures A. M. et tous les JEUDIS, à midi, et de Donaldsonville tous les MARDIS et VENDREDIS, à 6 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
WM J REID, agent,
25 déc— Rue des Magasins, No 31.

POUR LE HAUT DU FLEUVE.

Le steamer LOUISIANA BELLE, capt. Alexander, partira de la Nlle Orléans pour le haut du fleuve et les ports intermédiaires, tous les lundis, mercredis et samedis, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22nov—au 3 jan A. STONE, commis.

POUR NEW-YORK.

La barque GARIBALDI, fine voilière et de première classe, capitaine Hoy, prend son chargement et partira immédiatement.

Pour reste de fret, s'adresser à
WM. J. REID,
27 déc rue des Magasins No 33.

POUR BORDEAUX.

LE magnifique et fin voilier, trois-mâts Espagnol, EL PAQUETE NUMERO CUATRO, attendu incessamment de la Havane, ayant de vastes emménagements pour des passagers, partira pour Bordeaux 15 jours après son arrivée dans ce port.

Pour fret de numéraire, passage de chambre et d'entrepont s'adresser à M. E. NAPIAS,
21 déc—3f 34 Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ.— La beau brick ELLEN F. STEWART, capitaine Cate, partira immédiatement pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage s'adresser à
L. JOUBLANC,
59, Passage de la Bourse près Bienville, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 19 déc

POUR MARSEILLE.

La barque Italienne UTAH, capitaine Olivari, partira sous peu pour Marseille.— Pour passage seulement, s'adresser à
PIAGGIO VIOSCCA Jr.,
19 déc 62 et 63 Vieille Levée.

AVIS.

L'ELECTION annuelle de huit directeurs de la "Société pour secourir les orphelins pauvres", aura lieu au bureau de M. J. DIX, rue Poydras, No 74, Lundi 5 janvier 1863, de midi à 2 heures P. M.
19 déc RICHARD LLOYD. Secrétaire

Porc, jambons, lard, soude, huile de lin, poivre noir, savon de Castille, amandes sans coques, sucre en morceaux, cacao, sardines, champagne, &c., &c.

400 barils mess pore.
60 tierçons jambons passés au sucre, Jones & Co,
6 tierçons jambons passés au sucre, Hamilton,
22 boucauts plats côtes désossés,
24 tierçons plats côtes désossés, extra,
14 boucauts plats côtés,
14 barillets lard,
15 tierçons lard,
6 barriques soude,
20 barils huile de lin,
5 caisses sardines à l'huile,
27 sacs poivre noir,
24 boîtes savon de Castille,
10 balles amandes de Madras,
20 boîtes sucre en morceaux,
20 barils sucre en morceaux,
10 barils sucre en poudre,
20 sacs cacao,
25 paniers champagne Piper Heidsieck,
25 do do en demi-bouteilles.
A vendre par BERNARD TURPIN,
29 déc—2 95, rue Vieille Levée

Avis aux ferblantiers.

CENT DIX paquets fil de fer, No 4 à 18,
25 boîtes ferblanc en feuilles, IC terne, No 11 sur 20,
25 boîtes ferblanc en feuilles, IC terne, No 10 sur 14,
75 do do IX do 10 sur 14,
En magasin et à vendre par BERNARD TURPIN,
22 déc—2f 95, rue Vieille Levée

Institution Ste-Marie,

TENUE PAR

LES FRERES CHRETIENS,

A l'encoignure des rues Poyfarré et Fancher,

Nlle-Orléans.

CETTE Institution recevra des pensionnaires à partir du 1er janvier 1863.

—Prix—

Pensionnaires $60 par trimestre ; demi-pensionnaires, $25 par trimestre ; externes, $15 par trimestre.

Les paiements doivent être faits tous les trimestres, d'avance. Les pensionnaires fournissent le papier, les plumes, &c.

N. B. — On n'est pas admis comme pensionnaire à moins d'un certificat de bonne conduite.
24 déc—3f Le frère OLIVIER, Directeur.

Demande de pension.

UN monsieur désire prendre pension dans une famille française demeurant entre la rue d'Orléans et la rue Esplanade. Il exigera de donner des références. S'adresser par écrit, en mentionnant les conditions, &c à la boîte 2-75, bureau de poste, N. O. 29 déc—2

EN débarquement du steamer MARION—20 demi-barils bœuf Fulton Market venant d'être embarqués ;
100 sacs Rio de choix ;
100 barils pommes de terre ;
50 " pommes vertes de choix ;
A vendre par WM. J. REID,
29 déc—3f Rue des Magasins, No 33.

Travailleurs. Travailleurs.

ON demande de bons travailleurs au No 82, RUE POYDRAS—Bons salaires—Bonne nourriture.
29 déc—6f

CHANGE SUR NEW YORK.

EN sommes, au gré des acheteurs, à vendre par
D. DE GOICOURIA & CO,
29 déc—6f Rue Poydras, No 82.

Reçu tout récemment,

EN magasin et à vendre—
UN LOT DE CHOIX DE
VIEUX WHISKY, rye prime,
WHISKY d'Ecosse pur,
Do Bourbon de première qualité,
EAU DE VIE Otard, Dup. en 1/4 de pipes,
RHUM pur de la Jamaïque,
ALCOOL,
CIDRE champagne, en baril
BROTT, DAVIS & SHONS,
Rue de la Nouvelle Levée, Nos 21 2 et 23
10 déc—1m près Gravier

Lazard & Michel,

190.........Vieille-Levée.........190

BATISSES PONTALBA, FACE A LA HALLE AUX VIANDES.

OFFRENT à des prix très réduits afin de réduire leur stock, un assortiment varié et choisi de paletots légères, pantalons, gilets, chapeaux, et tout ce qui concerne la toilette d'homme. Ils invitent leurs amis et tous ceux qui ont besoin d'articles dans leur genre, à s'adresser chez eux avant d'aller ailleurs. 29 déc—15f

Aux Planteurs—Avis important.

LE soussigné a du BI-SULFITE DE CHAUX frais, à $15 le baril, comptant, sur livraison.

JOSEPH ALBRECHT,
Apothicaire et chimiste, rue du Canal, No 162,
23 déc—1m

AVIS.

LA société P. PRATS & CO a été dissoute le 27 novembre dernier. Les soussignés continueront le même genre d'affaires, sous la raison H. PRATS & CO et régleront les affaires de l'ancienne maison.

H. PRATS,
Par J. CARBO,
23 déc—1m J. MAGI.

AVIS.

LE soussigné prévient toutes les personnes auxquelles il pourrait devoir de présenter leurs comptes avant le 1er janvier prochain, et celles qui lui doivent de bien vouloir régler avant cette date, à son magasin No 105, rue Vieille Levée, entre St. Louis et Conti, de 9 à 4 heures.
9 déc—au 1 janv S. CAMBON.

CHANGE.

A VUE ET A ÉCHÉANCE, sur New-York.
A vendre par W. J. REID,
nov—1f 31, rue des Magasins.

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant.

WITTERS & PENFIELD,
16 déc—1f Rue Vieille Levée, No 31

A vendre,

500 boisseaux Maïs mélangé,

100 caisses savon Colgate, Poudre levain,
100 do do amidon Duryea, Cornichons en barillets et
20 do do Silver gloss, en caisses,
25 do chandelles Adamantine, Cigares,
Tabac Anderson, Goodwin et Lilienthal's,
100 douzaines balais, 4 et
30 sacs café Rio, Papier enveloppe,
50 barils cidre nouveau, 100 grosses d'allumettes,
40 do vieux cidre, Drap bleu,
50 caisses whisky, Boutons militaires,
50 do vin rouge, Bretelles,
100 barillets maquereaux, Pipes caoutchouc, terre et fantaisie,
10 demi barils saumon, Bottes et bottines pour dames,
Thé noir et thé vert,
Poivre, épices et muscade,
Moutarde,
WITTERS & PENFIELD,
[illegible] rue Vieille Levée No 5

A LOUER.

LE DESSUS du magasin Bineau frères, encoignure Canal et Bourbon—ainsi que DEUX ETAGES de la maison No. 149, rue du Canal. Ils sont disposés pour un photographe. 23 déc—31

VENTES A L'ENCAN.

PAR HANLON & McLEAN,

J. T. HANLON, encanteur,

AUJOURD'HUI, mardi, 30 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour clore des consignations, à leur magasin d'encan—
54 barils alcool ; 309 caisses savon ;
26 barils farine ; 25 fréq. lins graisse ;
100 demi-boîtes thé ; 17 sacs café.
—Egalement—
Jambons, passés au sucre, beurre farine café moulu, amidon, poivre, whiskey, &c., &c., 30 déc

Bœuf Fulton Market de choix, porc, café, thé, cornichons, fruits assortis, viandes cuites dans des boîtes en ferblanc, venant d'arriver par le brick C. T. O'Brien—Vente à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, MERCREDI 31 du courant, à 10 heures, dans la rue de la Commune, No 21, et dans la rue du Canal, l'ancien No 37—

75¾ et ½ barils bœuf Fulton Market, de choix,
25¾ barils pig porc très fin
10 sacs café Rio, strictement prime,
40¾ boîtes thés, Oolong, Impérial et Gunpowder,
10 barils cornichons frais,
10 barils ¼ & ½ gallons cornichons,
49 " catsup aux tomates, &,
50 " tomates fraîches, boîtes en ferblanc de 2 liv.
40 " pêches frais et fruits assortis, boîtes en ferblanc, de 2 livres,
114 " bœuf rôti, veau et volailles, et mouton rôti, homard, &c.

Tous ces articles sont très frais et de premier choix. On vient de les débarquer du brick O'Brien. L'importateur a choisi ce qu'il y avait de mieux. 30déc

50 barillets beurre Goshen de choix et 75 barils œufs frais, à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, MARDI, 30 du courant, à 10 heures, en débarquement du steamer Marion, au pied de la rue St-Joseph—
54 barillets beurre Goshen de choix,
75 barils œufs frais. Le tout est en très bon état.
Conditions—comptant. 30déc

PAR EDWARD M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu le samedi TROIS janvier prochain 1863 à midi précis, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, en cette ville :

1o—UN LOT DE TERRE de forme irrégulière, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Labarpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2, sur un plan fait le 31 mars 1858 par L. H. Pilié et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire ; ledit lot de terre mesurant, en pied américain, 49 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Lapeyrouse, 15 pieds 4 pouces et 5 lignes sur une ligne qui tourne à la rue Derbigny, 41 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Derbigny, 75 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et de 58 pieds et 6 pouces de largeur dans le fond ; ensemble les bâtisses.

2o—UN LOT DE TERRE situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Kerlerec, Johnson, Prieur et Columbus, mesurant, ledit lot de terre, en pied américain, 28 pieds de face à la rue Kerlerec, et 62 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles ; ensemble les bâtisses.

3o—UN LOT DE TERRE situé dans le district ci-dessus, formant encoignure des rues Prieur et Kerlerec et mesurant, en pied américain, 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Prieur, sur 68 pieds de profondeur et face à la rue Kerlerec, ensemble les bâtisses.

4o—DEUX PORTIONS DE TERRE situées dans la paroisse sur la rive gauche du fleuve Mississipi, et dans les derrières du Troisième District, étant dans le Township 12 South of range 12 East, désignées par les Nos 5 et 8, section 4, contenant chacune 40 arpents, suivant un plan fait par L. H. Pilié le 2 janvier 1860 et déposé en l'étude de Cons. F. Fortier, notaire, sous le No 36 du livre de plans No Un. Les dimensions de ces portions de terre ont été prises sur un plan fait par W. J. McCulloch, arpenteur général des Etats Unis.

Et 5o—Une autre portion de terre située au même lieu, désignée par le No Deux, Section No Neuf, contenant 40 arpents, le tout conformément aux plans ci-dessus.

Termes et conditions, comptant.

N. B.—Les acquéreurs de portions de terre ci-dessus, devront s'en faire mettre en possession à leurs frais et dépens. Actes de vente devant C. V. Foulon, notaire. 19 déc

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Manufacture de chocolat à la vapeur

CHOCOLAT EN GROS ET DETAIL — BONBONS FINS ASSORTIS.

D. LOPEZ,

85, RUE DE CHARTRES, 85.

A l'honneur d'informer le public qu'à partir de MARDI 23 courant, il mettra en vente un assortiment de cartonnages de luxe reçus par les derniers arrivages d'Europe, qui se recommandent au public par leur fraîcheur et leur bon goût.

Aussi, en supportant les difficultés des arrivages, cette maison s'est assuré le concours d'ouvriers de mérite, ce qui lui permet d'offrir au public une innombrable quantité de bonbons assortis au goût de chacun, parmi lesquels on remarquera les fameux chocolats à la crème, CROQUETTES RICHELIEU, MARRONS GLACÉS, NOUGAT FRANÇAIS, &c. &c.

Aussi, une immense quantité de bonbons à 25 et 50 cts la livre, ainsi que du chocolat et liqueurs assortis pour marchands.

Chocolat en gros pour marchands.

19 déc—

110.........RUE DU CANAL.........110

Mme DEZAUCHE,

Successeur de Mme TURNER,

EN conséquence de la crise actuelle, vendra au prix coûtant un magnifique assortiment de
Manteaux en velours noir pour dames.
Manteaux en drap pour dames et enfants.
Robes de soie confectionnées pour enfants.
Velours noir, grande et petite largeur pour confections.

Au plus bas prix : un riche assortiment de *Chapeaux* en velours et en soie pour dames et jeunes filles. 20 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle Orléans, 20 décembre 1862.

AVIS.

CONFORMÉMENT à la huitième section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix huit directeurs pour un an, à partir du premier lundi de janvier prochain, aura lieu le MERCREDI 21 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. CHAS. J. DARON,
24 déc—au 21 janv Secrétaire

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle Orléans, 20 décembre, 1862.

Avis.

CONFORMÉMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu à ce bureau, LUNDI 5 janvier 1863, à midi.

CHAS J. DARON, Secrétaire
24 déc—26f

Compagnie du Gaz de la N. Orléans

4 décembre 1862.

AVIS—Une élection de dix Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue de la Commune, No 122, LUNDI 5 janvier prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

Par ordre. N. O. J. TISDALE,
5 déc—1m Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1862.

L'ELECTION de neuf Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, lundi 5 janvier 1863, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau No 184, rue Baronne.

O. D. ELDER, secrétaire
1 déc—au 5 janv

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nlle Orléans, 20 décembre 1862.

CONFORMÉMENT à la charte de la Compagnie, une élection de neuf directeurs pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue de la Bayou, LUNDI, 19 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. LOUIS GAGNET, Secrétaire
24 déc—29 jan 5, 12, 19 janv

Café de la Havane.

CENT VINGT-ET-UN sacs excellent café P. R., en débarquement et à vendre par BORNIO & BROTHER,
17 déc— Rue Gravier, No 31

Ecole Supérieure et Primaire,

RUE DUMAINE, 137.

L'ENSEIGNEMENT, fait également en anglais et en français comprend :

La Lecture, l'Ecriture, l'Orthographe, le Calcul, la Tenue des livres, le Dessin Linéaire et les Principales Notions Usuelles.

L'institution possède une méthode particulière dont les principaux effets sont de faciliter les études, d'en abréger la durée tout en développant supérieurement l'intelligence. Des cours ont lieu le soir pour les grandes personnes.

Externes............de $3 à $8 par mois.
Pensionnaires.........$20 "
Elèves du soir.........5 "
27 déc—6f Ch. CARON, Directeur.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par charte, savoir :

Nlle Orléans, 10 décembre 1862.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1862, savoir		$212 7[illegible]
Primes sur risques d'incendie	$140,181 91	
Primes sur risques de mer	31,497 51	
Primes sur risques des rivières	35,098 65	
		$212,777 27
A déduire, primes sur risques non expirés	$20,877 00	
Primes remboursées	6,834 16	
		$27,713 16
Montant des primes jusqu'au 30 novembre 1862		$185,064
Pertes payées dans la même période savoir :		
Risques d'incendies	$67,359 27	
Risques des mers	46,838 74	
Risques des rivières	1,425 55	
	$115,623 60	
Réassurances	4,445 53	
Quinze pour cent remboursés	4,433 28	
Dépenses, loyers, taxes, &c, intérêt en moins, &c	28,876 56	
		153,378 23
Bénéfice net le 30 novembre 1862		$31,685 28
Montant net des primes		$185,064 11
A déduire, primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent		32,101 19
Montant participant au bénéfice		$152,869 92

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets pour primes	$42,216 02
Dû pour primes et en voie de perception	42,621 79
Placés en actions et en bons	10,527 70
Placés en hypothèques, prêts et bons	20,61 60
Placés en actions, en bons de chemins de fer et de billets des Etats Confédérés	150 768 50
Scrip d'autres compagnies	16,620 00
En caisse	33,049 58
Total de l'actif	$323,216 34

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,

Qu'il soit connu que, ce dixième jour de décembre 1862, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour la susdite ville, ont comparu personnellement J. LEISY, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus en est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.

J. LEISY, président,
A. GRANGER, secrétaire,
Déclaré sous serment et signé devant moi ce 10me jour de décembre A. D. 1862,
JNO. A. HITCHCOCK,
2me Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les certificats de profit, non encore payés, pour les années 1857, 1859 et 1861, à partir du deuxième lundi de février prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende de VINGT POUR CENT sur le montant net des primes de la Compagnie et il sera émis, à cet effet, des certificats à partir du douzième lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

J. Leisy, Président	Césaire Olivier,
James A. White,	A. Böhn,
A. H. D'Meza,	J. A. Braune,
Ar. Miltenberger,	U. Bidault,
J. Lemore,	L. Larousini,
Paul Juge, fils,	A. Marquez,
	Omer Gaillard.

La Compagnie assure, comme par le passé, aux taux courants de prime, contre les dangers des mers et des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie.

BUREAU, rue CARONDELET, No 3, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RÉSERVE de **Soieries, indiennes, flanelles, ginghams, popelines, mousselines de laine imprimées et unies, ginga, denims, coutil à matelas, kerseys, silecia, cotons blancs et écrus, couvertures laine, bourbons, corsets français, bas, toiles, velours, soie, draps français, casimirs, tincts, &c., &c.**

PAR E. ROGER & CO.

JOSEPH HOLZ, encanteur,

MARDI, 30 décembre, il sera vendu, à 10 h. A. M., à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue Vieille-Levée :
1600 pièces indiennes françaises, anglaises et américaines, nouveaux dessins,
51 pièces soieries noires, nouvelle importation,
35 do soieries fantaisie,
26 robes pour bal,
75 pièces pope [illegible],
100 do mousselines de laine françaises et anglaises,
1200 douzaines bas pour hommes, femmes et enfants,
500 châles français et anglais,
300 corsets français.

25 balles cotons écrus 4/4,
5 caisses cotons blanc extra 4/4
5 balles flanelles rouges, bleue et grise,
1 caisse Kentucky jeans gris,
2 caisse denims,
3 caisses couvertures à lits,
2 caisses molleton blanc et écru,
1 caisse silecia noir et gris,
1 caisse ginga.

300 lots consistant en toiles, serviettes, tapis de chenilles de denims et cachemires, robes de laine pour enfants, dames à rideaux, cotons à draps, nappes et serviettes, jupons pour dames, mouchoirs batiste, rubans, cotonnade française, brodée, mousseline suisse, &c.

Conditions à la vente. 29déc

Sardines, vin rouge, vermouth et absinthe.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

MARDI, 30 du courant, à onze heures, il sera vendu, pour clore une consignation, à son magasin du rue des Magasins, No 59—
25 caisses sardines à l'huile, nouvelles, Nantes, ½ et ¼,
100 caisses vin rouge, Sargasse & Gautier No 1,
20 do vermouth, Noilly, Patt & Co, qualité supérieure,
20 do absinthe Suisse, véritable importée.
Conditions—comptant. 29 déc

Groceries, provisions et liqueurs,

PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 59—
20 tierçons épaules, 10 tierç. jambons passés au sucre,
60 sacs café, 25 tierçons mélasse Mobile,
120 caisses amidon, 50 caisses café moulu,
100 barillets graisse, 50 caisses sucre, 50 [illegible]
100 caisses vin rouge, 100 caisses vin muscat,
200 caisses savon, 50 caisses fromage et pommes de terre,
50 barils bœuf mess, 50 barils porc [illegible]
Whisky, sucre, allumettes, maquereaux, sel, &c.

Divers Divers.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MARDI, 30 décembre 1862, à 10 heures A. M., il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47 :
Jambons, épaules, plats côtes, désossés dîtes côtes, lard, farine, fromage, [illegible], Laurens, fromage, beurre, savon, chandelles, sel, [illegible], huile, amidon, mélasse, noyaux, balles, [illegible], huile d'olive, amandes, aussi également, 51 barils à acool.
Conditions comptant 30 déc

Beer, Amer, Vins et provisions,

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MERCREDI, 31 décembre, à 10 et ½ heures, il sera vendu, pour clore des consignations, à l'encoignure des rues Gravier et la Nlle Levée,
50 barils Lager beer,
151 caisses amer de Becker,
500 livres saucisson d'Allemande,
167 caisses vin de [illegible]
Conditions, comptant 30 déc

Groceries, provisions, liqueurs, huile de graisse, &c à l'encan

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, mardi 30 décembre, à onze heures, aux magasins Nos 27 et 29, encoignure Gravier—
90 barillets graisse, 25 tierçons beurre, 20 tierçons côtes épaules, 75 caisses limonade, 20 barils whisky, 100 pipes, 50 vin, farine, savon, amidon, papier, &c, sucre, 51 caisses liqueurs Jeanes de Babbit, &c.
Conditions comptant [illegible]

Grande vente péremptoire de maïs, avoine, foin, bœuf, porc, bouchon, papier, &c., sans réserve,

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue des Magasins, Nos 27 et 29.

IL sera vendu, à l'encan, mercredi, 31 du courant, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 112, entre les rues Lafayette et Girod—
700 sacs avoine prime,
600 do maïs jaune prime,
400 balles foin,
50 barils porc,
25 do bœuf,
16 balles houblon,
1000 rames papier enveloppe, grandeurs assorties
Conditions—comptant. 3 déc

Succession Antoine Michoud.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi 31 janvier 1863, à 11 heures du matin, rue des Champs Elysées, entre les rues Victor, Marigny, au Faubourg Marigny, [illegible] M. Jaime Font [illegible] à l'adjudication qui a été ordonnée le 21 novembre 1862, District de la Nouvelle Orléans [illegible]
Conditions comptant. [illegible] 23 déc—31, 3janv

VENTES JUDICIAIRES

Succession d'Elie Fonbeno et de Jeanne Duval, décédés, épouse d'Elie Fonbeno.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans. —No 19,146 & 18,916—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé le 27 décembre 1862 par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 10 de janvier 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à la vente publique de la dite succession, à l'adjudication :

1o—Dix (10) actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane ;

2o—Cinquante actions de la Banque d'Amérique de cette ville.

Appartenant aux dites successions.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
23 déc—3, 5, 7, 10

C. Millaudon vs. B. Black.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 2,935—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, au coin des rues Royale et Orléans, dans le District, à l'adjudication de [illegible] suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—27, 30 jv 2, 5

Henriette Micoud, épouse d'Alfred Caul vs son dit époux.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,841—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 30 de décembre 1862, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication :

La balance invendue du fonds de magasin situé à l'angle des rues Toulouse et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, consistant en livres, papier, papier peint, &c. &c. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière offerte et devant être définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bond ou obligation avec caution bonne et solvable conformément à la loi.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans
17 déc—20, 24, 27, 30

La dame C. Faessel vs. George Buckingham.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 3 de janvier 1863, à 10 ½ heures, A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets contenus dans la maison située au No 522, rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, ainsi qu'il appert de l'inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM,
29 déc—3, 3 all. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

X. Simeon, vs. Thomas Askew & M. Easum, in solido.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 16,419—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, aux l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 30 de janvier 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir :

Un terrain d'encoignure, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Poydras, Prieur et Perdido.

Le dit terrain ayant une façade de trente pieds deux pouces et deux lignes sur la rue Perdido et cent vingt pieds de profondeur sur la rue Prieur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Askew,

Et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAMES E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 déc—jv. 6, 16, 23, 30

VINS ! VINS !

A VENDRE par J. CHANTEGREL, No 93, rue Royale, entre Conti et St Louis, en gros ou par barriques :
110 barriques vin ordinaire,
100 do au dessus de l'ordinaire,
50 do vins fins,
70 do vins blancs au dessus de l'ordinaire.
Le tout aux prix les plus modérés. 20 déc—au 31d.

VINS. VINS.

100 barriques vin rouge ordinaire,
50 barriques vin rouge pour familles,
25 barriques vin rouge fin, fer cru,
100 caisses vin rouge pour dessert,
100 do vin rouge ordinaire,
100 do vin blanc Haut Sauterne,
50 milliers bouchons assortis,
25 futailles vieille eau-de-vie,
A vendre par E. BORDELOIS,
1 déc—1m No 21, rue Conti

Marchandises nouvelles d'automne.

BOTTES et souliers ; articles en paille, pour dames et enfants ; rubans, soie et velours ; soieries pour chapeaux, lisérés et plumes ; malakoffs, peaux de veaux, doublures, maroquin, &c., &c. Toutes ces marchandises sont en débarquement et seront vendues à bas prix, dans la rue de la Douane, No 53.

JEHIAL READ, Agent.
25 oct—2m

AU PUBLIC.

Mme LaBlanche,

La plus grande clairvoyante du monde.

Résidence rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon.

RIEN n'est plus étonnant que d'entendre un étranger vous raconter toute votre vie et en donner même les plus petits détails. Il y a-t-il, parmi les nombreuses personnes qui l'ont consultée, une seule qui puisse nier la supériorité de ses facultés, qui puisse nier qu'elle vous rappelle, l'un après l'autre, les incidents les plus remarquables de votre existence ! Qui niera qu'elle vous remet sous les yeux les scènes les plus émouvantes de votre enfance et de votre âge mûr, qu'elle vous rappelle des amis absents ou morts, qu'elle lit dans les cœurs des secrets qu'on croyait cachés pour tout le monde.

Les personnes atteintes de maladies susceptibles d'être guéries devraient consulter cette dame extraordinaire, car les guérisons qu'elle a opérées dans cette ville seulement lui ont fait une réputation immense parmi nous.

Consultations, en français et en anglais, pour dames et messieurs, de 8 heures A. M. à 8 heures P. M.

Prix modérés. [illegible]